ACTION URGENTE

DES MENACES DE MORT COLLECTIVES ADRESSÉES À DES DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS

Au moins 80 défenseurs des droits humains ont reçu des menaces de mort par courriel le 8 et le 9 septembre, date qui marque la Journée nationale des droits de l'homme en Colombie. Des paramilitaires les ont déclarés cibles militaires.

Le 8 septembre, au moins 80 défenseurs des droits humains en Colombie ont reçu un courriel qui les avertissait : « On va vous achever un par un » et « Nous savons où chacun de vous et vos familles se trouvent, préparez-vous à mourir ». Le 9 septembre, à l'occasion de la Journée nationale des droits de l'homme en Colombie, deux autres courriels de menaces signés par le groupe paramilitaire Bloc capital des Aigles noirs ont été envoyés à des dizaines de défenseurs des droits humains. Dans l'un de ces courriels, un ultimatum était donné aux militants, à savoir cesser leurs activités dans les 15 jours : « Arrêtez d'emmerder le monde avec votre politique de pacotille, arrêtez de glander avec vos histoires de défenseurs des droits humains ». L'autre menace adressée le 9 septembre comportait une « invitation aux funérailles », le 18 septembre, de trois défenseurs afro-colombiens des droits humains. Dans ces trois menaces de mort, les défenseurs étaient accusés d'être des guérilleros.

Parmi les personnes menacées figure un large éventail de défenseurs des droits humains, de syndicalistes, de dirigeants de communautés et d'employés travaillant pour des parlementaires qui font campagne sur des questions de droits humains. Sont visés également les représentants de victimes d'atteintes aux droits humains qui se sont rendus à La Havane, à Cuba, où le gouvernement et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) négocient un accord de paix. Selon les médias, 30 employés du bureau du Haut conseiller pour les droits de l'homme, au bureau du maire de Bogotá, ont reçu une menace séparée les conviant à leur propre enterrement, également prévu le 18 septembre.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en espagnol ou dans votre propre langue :

- faites part de votre inquiétude quant à la sécurité des personnes menacées et exhortez les autorités à assurer immédiatement leur protection, dans le respect de leurs souhaits et de leurs besoins ;
- demandez-leur d'ouvrir une enquête minutieuse et impartiale sur les menaces de mort proférées, d'en rendre les conclusions publiques et de traduire les responsables présumés en justice ;
- rappelez-leur qu'elles ont pour obligation de protéger les défenseurs des droits humains, comme l'exige la Déclaration de l'ONU de 1998 sur les défenseurs des droits de l'homme ;
- invitez-les à prendre des mesures contre les groupes paramilitaires et à rompre les liens qu'ils entretiennent avec les forces de sécurité, conformément aux recommandations répétées de l'ONU.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 23 OCTOBRE 2014 À :

Président
Presidente Juan Manuel Santos
Presidente de la República, Palacio de Nariño, Carrera 8 No.7-26
Bogotá, Colombie
Fax : +57 1 596 0631
Formule d'appel : *Excmo Sr Presidente Santos,*/ Monsieur le Président,

Procureur général
Eduardo Montealegre
Fiscalía General de la Nación
Diagonal 22B No. 52-01 (Ciudad Salitre)
Bloque C Piso 4
Bogotá, Colombie
Fax : +57 1 570 2000 (composez le 2023 quand vous tombez sur le répondeur)
Formule d'appel : *Estimado Sr. Fiscal General,*/ Monsieur le procureur,

Ministre conseiller - Post-conflit, droits humains et sécurité
General (r) Oscar Adolfo Naranjo Trujillo
Ministro Consejero para el Postconflicto, Derechos Humanos y Seguridad,
Calle 7 6-64
Bogotá, Colombie
Fax : +57 1 596 0631
Formule d'appel: *Estimados Sr. Ministro Consejero*,/ Monsieur le ministre conseiller,

Veuillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays (adresse/s à compléter) : nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

AMNESTY INTERNATIONAL

ACTION URGENTE

DES MENACES DE MORT COLLECTIVES ADRESSÉES À DES DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Les populations indigènes, afro-colombiennes et paysannes et les défenseurs des droits humains sont toujours les principales victimes du conflit armé qui déchire la Colombie depuis des années. Les parties au conflit – d'un côté, les forces de sécurité, agissant seules ou en collusion avec les groupes paramilitaires, de l'autre, les guérilleros – se rendent coupables de violences et d'atteintes aux droits humains et au droit humanitaire international, notamment d'homicides, de disparitions forcées ou d'enlèvements, d'actes de torture, de déplacements forcés et de violences sexuelles.

En Colombie, les membres de syndicats ou d'organisations de défense des droits humains sont souvent accusés de collaborer ou de sympathiser avec la guérilla par les forces de sécurité et les paramilitaires. Il n'est pas rare que ces accusations soient suivies de menaces, d'enlèvements ou d'homicides. Un grand nombre de défenseurs des droits humains ont été tués après avoir été accusés de sympathiser avec la guérilla. Des mouvements de guérilla ont également menacé et tué des défenseurs des droits humains.

Selon l'ONG *Somos Defensores*, environ 30 défenseurs des droits humains ont été tués au cours des six premiers mois de l'année 2014, tandis que pas moins de 70 militants ont été tués en 2013, dont des dirigeants communautaires, indigènes et afro-colombiens. D'après l'École nationale syndicale (ENS), 27 syndicalistes ont été tués en 2013. Les défenseurs du droit à la terre et ceux qui travaillent sur l'impunité sont les plus exposés. Ces attaques, ainsi que l'utilisation abusive du système judiciaire visant à porter de fausses accusations contre les militants et le vol d'informations sensibles dans les bureaux des ONG, continuent de compromettre le travail des organisations de défense des droits humains.

L'État colombien a mis en place un programme de protection, qui assure la sécurité de milliers de personnes en danger, dont des défenseurs des droits humains. Cependant, ce programme présente de graves lacunes. Son efficacité restera limitée tant que les auteurs d'atteintes aux droits humains et de violences seront persuadés qu'ils ne comparaîtront pas devant les tribunaux.

Le gouvernement a publié une déclaration dans laquelle il condamne les dernières menaces, reconnaît le travail des défenseurs des droits humains et réclame la mise en place de mesures de protection et la tenue d'une enquête. Il doit fournir aux autorités compétentes les ressources nécessaires afin d'enquêter sur ces menaces et de garantir la protection efficace des personnes mentionnées dans les courriels et de toutes les personnes menacées dans le cadre de ces événements.

Le gouvernement colombien et les FARC ont officiellement entamé des pourparlers de paix en octobre 2012. En août 2014, une délégation de 12 victimes s'est rendue à la Havane, à Cuba, où se tiennent les négociations, afin de livrer leurs témoignages.

Noms : Défenseurs colombiens des droits humains
Hommes et femmes

AU 229/14, AMR 23/030/2014, 11 septembre 2014